

Compte rendu
Séance du 15 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Pierre Pujos, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme Clouard, Mme Doucet, M. Petit, M. Péters, M. Pujos, M. Foucault.

Absents : M. Bourgois, M. Merle, M. Sturma.

Présentation des procurations : M. Bourgois à M. Pujos.

Secrétaire de séance : Mme Thuet.

Date de convocation : 12/06/2018.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le PV du Conseil Municipal du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Mise en place d'un pacte financier et fiscal avec la CCPV
- Modification des statuts du Syndicat du Sage de la Nonette
- Demande d'attestation de logement insalubre sis 1 rue des Plantis, M. Roland
- Demande de participation parcours prof. apprenti par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Vente parcelle, croisement rue St Vincent et rue du Vieux Puits, hameau de Le Luat
- Prolongement fossé, parcelle à Ducy
- Logement communal, 2 place de la Mairie
- Tarif « case » Columbarium

Divers :

- Point transfert compétence Eau/Assainissement
- Alarme salle multifonctions
- Aménagement de la Place de l'Église
- Voisins Vigilants

1) Mise en place d'un pacte financier et fiscal avec la CCPV

Instauration d'un pacte financier territorial de solidarité entre la CCPV et ses communes membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes du Pays de Valois est placée sous le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique ; la CCPV perçoit désormais toutes les ressources fiscales issues du développement économique, les communes percevant en compensation les ressources économiques qui étaient les leurs avant la transition.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville doivent élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité, l'objectif de ce pacte étant de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres.

Il est proposé par le Conseil Communautaire que 20% de ressources fiscales économiques nouvelles soient divisés en deux parts :

- Part 1 (50%) répartie entre les communes selon des critères de population et de potentiel financier,
- Part 2 (50%) versée par le biais de fonds de concours sur des opérations communales qui présentent un intérêt économique et ou touristique et prioritairement pour celles qui n'ont pas de zone d'activité économique sur leur territoire.

Les membres du Conseil Municipal approuve l'instauration d'un pacte financier et fiscal territorial de solidarité entre la CCPV et ses communes membres.

2) Modification des statuts du Syndicat du Sage de la Nonette

Il est envisagé de procéder à une modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette portant sur la composition du Conseil Syndical, la représentation des collectivités membres et le fonctionnement du syndicat.

Le Conseil Syndical sera ainsi composé de représentants de communes, de communautés de communes et de communautés d'agglomération et le S.I.S.N.

3) Attestation logement non occupé M. Roland

Le Président lit à l'Assemblée, la demande de M. Roland du 13 avril 2018.

M. Roland souhaite, de la commune, une attestation de logement délabré pour son habitation sise 1 rue des Plantis.

Mme Clouard et M. Foucault vont se rendre sur place pour faire un état des lieux du logement.

La Mairie reprend contact avec M. Roland.

4) Vente parcelle Mme Magnier

Une Déclaration d'Intention d'Aliéné a été reçue en Mairie concernant la vente d'un terrain non constructible situé en zone agricole au croisement du chemin privé Rue du Vieux Puits et la rue St Vincent sur le hameau de le Luat.

Après renseignement il en ressort que la commune n'a pas de droit de préemption sur les parcelles en zone agricole.

5) Parcelle Mme Ruin, hameau de Ducy

Au vu d'un recours administratif déposé par le géomètre 49° Nord, concernant les réserves émises sur les CUB des 6 terrains de la parcelle ZZ11, après division, la commune se voit de faire différentes recherches sur les travaux réalisés en 2001 suite aux inondations.

Reprendre les plans avant et après le remembrement, contacter les 2 géomètres intervenues sur cette parcelle et prendre contact avec le cabinet André pour une vérification des bornes sur place.

M. Péters intervient auprès du cabinet André géomètre à Senlis.

6) Logement communal

Les locataires ont déposé en Mairie une lettre de préavis libérant le logement communal situé 2 place de la Mairie, hameau de le Luat à dater du 1^{er} juin 2018.

La Mairie prend contact pour établir l'état des lieux.

Une famille extérieure à la commune serait intéressée par le logement.

Une liste de documents est à fournir par cette famille ; le conseil municipal délibérera prochainement.

7) Tarif « case » Columbarium

L'achat du Columbarium, installé dans le cimetière de le Luat, s'élève à 3335€ les 4 cases ; les membres du Conseil Municipal proposent de diviser cette somme en 4 et d'arrondir à 800€ la case. Tarif adopté.

Divers :

Alarme salle multifonction : le point avait été soulevé l'an passé mais l'opération budgétaire, dépense d'investissement absente du budget 2017, ne pouvait être réalisée.

Point à reporter au prochain Conseil Municipal.

Aménagement place de l'Église : Proposition d'installer une boîte à livres, un jardin de plantes aromatiques sous forme de jardin solidaire, proche de l'abri bus à Fresnoy le Luat, ainsi qu'une table de pique-nique sur la place.

Les élus reprennent contact pour la mise en place du jardin de plantes aromatiques et la boîte à livres ; les élus donnent leur accord pour que la Commune installe une table pique-nique à Fresnoy le Luat.

Voisins vigilants : La commune prévoit une réunion fin juin avec les membres Voisins vigilants.